

DELIBERATION n° 69-6 du 9 JUIN 1969
PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE
L'EXERCICE 1968

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
approuve le compte financier de l'exercice 1968 présenté par
M. BRUN, agent comptable de l'agence financière de bassin
"Seine-Normandie".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,

Le Président
du conseil d'administration,